

COMITÉ DE TRANSITION DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

La réunion débute à 9 h 30

Présences : Maurice Martel, Yves Girard, Alain Trudel, Lynne Gingras.

Absence : Marie Auger est absente et avait convenu de son absence avec le Comité suite à des engagements.

1. Affaires découlant du procès-verbal

- Régie Interne : Me Alain Trudel a travaillé sur un projet de régie interne et promet à la prochaine assemblée de nous soumettre ce projet pour discussion.
- Un premier projet pour la rédaction d'honoraires pour les membres du comité. Il sera adopté avec les comptes de dépenses et frais de déplacements. Il sera soumis à la prochaine assemblée.
- Il est suggéré aux prochaines assemblées d'ajouter dans l'ordre du jour :
 - Affaires découlant du procès-verbal
 - Correspondance
 - Approbation des honoraires

2. Commentaires et approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2004

Il est dûment proposé et secondé par Alain Trudel l'approbation du procès-verbal avec la correction aux items suivants :

Point (4) SIGNATURE DES CHÈQUES :

R 2004-07-05

Il est résolu de modifier la résolution R 2004-06-04 en précisant que la signature du président apparaisse sur tous les chèques plus la signature d'un des deux autres signataires.

Proposée par Lynne Gingras, appuyée de Alain Trudel.
Adoptée.

Point (7) Le nom de Réjean Gaudreau s'orthographie comme suit : Gaudreault.

3. Poste de secrétaire-réceptionniste

On suggère *que les mêmes membres se réunissent jeudi le 15 juillet à 9 h 30*,
Le président a communiqué avec M. Pierre Bouchard pour obtenir l'échelle salariale pour les secrétaires de la Ville de La Tuque(elle se situe entre 12,00 \$ et 14,00 \$ l'heure pour 30.5 heures semaine).

4. Ordre du jour :

- Analyse du document de Municonsult
- Une première sélection des candidats(es)
- Sélection des trois entrevues possibles
- Aviser tous les membres du comité une fois les entrevues faites, avant d'aviser la candidate.
- Il est demandé à Alain Trudel pour l'assemblée du 15, de nous apporter un modèle de contrat d'embauche.

5. Ouverture du local

- *Location du local*
- *Entente avec la secrétaire*
- *Le service de téléphone, etc.*

LOCAL

Le président nous informe que les travaux vont bon train et que l'échéance sera respectée.

- Peinture commencée.
- Câblage prévu
- Des toilettes privées seront aménagées

- Lettre de Daniel Prince, directeur général :
Lettre de M. Stéphane Ouellet pour la hausse des Conditions pour le revenu familial à 50,000 \$ dans le cadre du programme de Subvention Pacte-Rural.

Il est proposé par Yves Girard et secondé par Alain Trudel :
que Lynne Gingras envoie une lettre à M. Daniel Prince pour une meilleure compréhension de la situation. À savoir qu'est-ce qui se faisait avant? L'impact de la modification sur quel territoire.

6. Lecture de la loi, articles 51 à 78.

Article 59 :

R 2004-07-06

Il est résolu que les procès verbaux soient signés par le président et la secrétaire du comité pour les valider et les rendre conformes. N.B. chaque page à être paraphée et signée à la fin.

Proposée par Alain Trudel, appuyée de Lynne Gingras
Adoptée

Article 61 :

Les articles 604.6 à 604.10 confirment que les membres bénéficient de la protection. Un débat s'en suit. Il est hors de tout doute que les membres feront et survienne une fois que le comité ait presque tout terminé ou complètement terminé et qu'une interprétation par une tierce partie lance une polémique et que le membre soit obligé de se défendre et de réclamer ensuite. Yves a déjà vécu une expérience semblable.

Il est proposé par et accepté à l'unanimité :
D'adopter la résolution suivante :

R 2004- 07- 07 ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU COMITÉ

Il est résolu

Attendu que les membres du comité de transition bénéficient de l'immunité prévue à l'article 61 de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités;

Attendu que les membres du comité de transition de la Ville de LA TUQUE désirent malgré tout obtenir assurance concernant leur responsabilité pour les actes posés dans l'exécution de leur mandat;

Le Comité de transition de la Ville de LA TUQUE se porte garant, prene fait et cause, assure la défense et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission d'un ou des membres du Comité dans l'exercice de leurs fonctions, au cas de poursuites judiciaires et indemnise, s'il y a lieu les réclamants.

Proposée par Alain Trudel, appuyée de Yves Girard:
Adoptée

Article 64 :

Les actifs du comité lors de la dissolution sont traités comme ceux de l'agglomération. C'est donc dire qu'on les remet à l'agglomération.

Ce point sera à préciser puisque la facture à l'article 84 va aux municipalités défusionnées.

Article 77 : T.N.O

Alain va faire les vérifications sur les trois points suivants :

- Bill privé
- Poursuites territoriales contre la ville
- Réclamations en cours

Article 88 :

Lorsque le guichet unique sera en fonction, il sera très important de se faire préciser :

25% de quoi, chaque dépense

25% de l'ensemble de l'évaluation

25% du budget de la municipalité

On précise par et pour chaque secteur.

7. PROJET POUR L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

- Affaires découlant du procès-verbal
- Approbation du procès-verbal
- Correspondance
- Compte rendu de la réunion des présidents
- Compte rendu de la réunion des secrétaires
- Demande de Numéro d'employeurs
- Demande de Numéro de C.S.S.T
- Ouverture du compte de banque.
- Ouverture du local.

Levée de l'assemblée à 16 h.

Maurice Martel, président

Yves Girard, secrétaire